



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur - règlement numéro 342

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée que lors de la séance ordinaire tenue le 7 mai 2025, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 342 intitulé** « Règlement décrétant une dépense de 354 000 \$ et un emprunt de 354 000 \$ pour des travaux d'aménagement de trois réservoirs de protection contre les incendies ».

Ledit règlement a pour objet d'autoriser l'octroi de contrat, l'emprunt et les dépenses nécessaires, jusqu'à concurrence de 354 000 \$, et un emprunt de 354 000 \$, afin de pouvoir réaliser les travaux d'aménagement de 3 réservoirs de protection contre les incendies.

Ledit règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 18 juin 2025, et ce, tel que requis par la Loi.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la Ville, 11, rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau. Toute personne intéressée peut aussi prendre connaissance du règlement adopté en cliquant sur le lien suivant : <https://sutton.ca/avis-public/avis-public-entree-en-vigueur-reglement-demprunt-342>

DONNÉ à Sutton, Québec, ce 27^{ième} jour du mois de **juin** de l'an **2025**.

Geneviève Bonnichon, LL.B, notaire
Greffière et directrice des affaires juridiques